

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans justification dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Septembre 1875.

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur, après s'être concerté avec le garde des sceaux, vient d'envoyer à tous les préfets des instructions détaillées au sujet de nouvelles mesures à prendre pour la préparation des listes électorales. Ces mesures ont pour but d'empêcher l'inscription sur les listes électorales des individus frappés d'incapacité par des condamnations.

Les ministres de l'intérieur et de la justice, pour atteindre ce but, ont décidé que des casiers administratifs électoraux seront établis dans toutes les préfectures et sous-préfectures au moyen de bulletins individuels qui seront transmis par les parquets des tribunaux.

Dès la réception de ces bulletins, le préfet ou le sous-préfet avisera le maire de la commune indiquée comme domicile du condamné, afin que la radiation du nom de l'individu atteint soit opérée d'office.

Par suite de ces dispositions, les autorités chargées de la confection ou de la surveillance des listes électorales auront entre les mains tous les moyens d'en assurer la parfaite régularité.

Si, en effet, l'administration municipale a lieu de craindre que quelques incapables n'aient été indûment inscrits sur les listes actuelles, elle n'a qu'à demander au parquet « du lieu de naissance » la vérification de leur casier judiciaire. Elle demandera la même vérification pour les électeurs nouveaux qui réclameront leur inscription lors des révisions annuelles. Une fois assuré qu'aucun incapable ne figure sur la liste, le maire n'aura qu'à tenir compte des condamnations ultérieures dont la mention sera consignée au casier administratif, tenu à la sous-préfecture de l'arrondissement « du lieu de naissance ».

Toutes les fois que les autorités administratives désireront connaître la situation judiciaire d'individus qu'elles supposent avoir perdu leurs droits politiques, par suite de condamnations encourues depuis le 1^{er} janvier 1875, elles devront s'adresser à la sous-préfecture « du lieu de la naissance » de ces individus.

Les maires des communes du même arrondissement s'adresseront directement au sous-préfet ; les maires des communes des autres arrondissements, appartenant au même département, enverront leur demande au sous-préfet de leur arrondissement, qui, pour éviter les pertes de temps, les transmettra à son collègue, sans passer par l'intermédiaire du préfet. Enfin, les demandes émanant d'autorités d'un autre département seront adressées directement par les préfets à leurs collègues.

Le maire vérifiera si l'individu signalé figure sur les listes électorales de sa commune ; rayera, s'il y a lieu, son nom, par application de l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852. Dans le cas où le condamné ne serait pas inscrit sur les listes de la commune, mais où le maire aurait lieu de supposer qu'il exerce ses droits électoraux dans une autre commune, il transmettrait sans délai l'avis à son collègue. Comme on le voit, ces bulletins, tenus

constamment au courant des événements, permettront à tout moment de connaître l'état judiciaire d'un électeur quelconque et de constater s'il est, ou non, en possession de ses droits électoraux.

Si M. Thiers, après la guerre, a rendu quelques services au pays, services qu'il rappelle trop souvent et qu'il nous a fait payer trop cher, il semble s'appliquer, depuis sa chute du pouvoir, à nous dispenser de toute reconnaissance. Les rancunes de ce vieillard lui font perdre toute intelligence et toute loyauté.

On nous avait annoncé que son compère, M. Jules Simon, s'était rendu en Suisse pour concerter avec l'ex-président une sorte de manifeste politique. Nous avons aujourd'hui ce document sous forme d'analyse d'une lettre qui résume les conversations de M. Thiers avec le prince Gortschakoff.

Tout va bien en Europe, mais elle est gravement menacée, devinez par quoi et par qui... par le cléricanisme (mot barbare bien digne de ses auteurs) ; le cléricanisme dont la caisse, le bras et l'épée sont en France, et qui inquiète les cabinets de Saint-Petersbourg, de Berlin, de Vienne, de Rome.

Mais depuis quand surtout le cléricanisme inquiète-t-il tant l'Europe ? C'est depuis le 24 mai ! Voilà bien l'origine de tous les maux qui menacent l'Europe ; c'est ce funeste 24 mai, cette grande victoire cléricale, qui a privé la France et l'Europe des services de M. Thiers !

Ce n'est pas tout. Le prince Gortschakoff estime que le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur va « créer » pour la France de nouveaux périls internationaux que le bon vouloir et les sympathies de l'empereur de Russie seraient à la longue impuissants à conjurer.

Je serais curieux de voir le grand chancelier du czar formuler sérieusement dans une dépêche diplomatique les craintes que lui inspire la loi sur l'enseignement supérieur.

La grande victoire cléricale du 24 mai fait perdre tellement l'esprit à l'ex-président que lui qui, avant cette date, était un zélé partisan du scrutin d'arrondissement, est devenu maintenant le partisan non moins ardent du scrutin de liste.

C'est ce même homme qui, en 1850, défendait la cause de la liberté de l'enseignement secondaire et des congrégations religieuses, avec tous les chefs du parti conservateur, et qui, aujourd'hui, prétend liguer l'Europe contre la liberté de l'enseignement supérieur en France et se met à la queue du père Hyacinthe et des autres apostats coalisés contre le catholicisme avec les radicaux et les calvinistes.

Quelle triste fin d'une si longue existence qui n'a su garder de dignité ni au pouvoir ni dans la disgrâce, et qui donne au monde le plus triste spectacle de honteuses palinodies inspirées par des rancunes plus honteuses encore !
DE SAINT-CÉRON.

UN NOUVEAU CANON.

L'Union a reçu la communication suivante que l'honorabilité du son auteur recommande à son accueil :

« Au moment où les armées allemandes investissent la capitale de la France, elles s'étendent, comme on sait, dans la Norman-

die et dans la Picardie. A la fin de septembre 1870, toutes les villes importantes de Seine-et-Oise et des départements voisins étaient occupées. Les Prussiens, descendant le cours de la Seine, prirent possession successivement de Poissy, Meulan, Mantes, Vernon, etc. ; levant des contributions et réquisitionnant les hommes valides pour les travaux à exécuter. Parmi les ouvriers qu'ils s'attachèrent de force, il s'en trouva un du nom de Bornet, serrurier-mécanicien, qui, à cause de son habileté, attira leur attention et fut employé par eux à la réparation des pièces de canon. Cet homme, modeste ouvrier à Mantes-sur-Seine, assista pendant plusieurs mois aux manœuvres d'artillerie et put parfaitement s'éduquer sur les avantages et les inconvénients des pièces se chargeant par la culasse.

Quiconque a manœuvré une pièce de canon se chargeant par la culasse sait qu'au bout de quelques coups, la dilatation du métal produit une pression contre les parois de l'âme de la pièce, pression qui rend pénible et longue l'ouverture pour continuer le tir. Bornet, homme intelligent et inventif, remarqua cet inconvénient, qui, depuis bien des années, avait déterminé les études des savants tels qu'Armstrong et Widworth. Bornet résolut d'abandonner son métier de serrurier et il commença, après le départ des armées ennemies, à fabriquer un canon qu'il présenta au général Frébault ; ce modèle, quoique assez ingénieux, fut reconnu défectueux par le général, qui encouragea Bornet à continuer ; aidé par quelques personnes généreuses des environs de Mantes, Bornet continua ses travaux sur les canons, et après avoir présenté deux modèles à l'appréciation du général Frébault, il obtint, le 4 juillet 1874, l'autorisation de fabriquer une pièce qui serait soumise au comité d'artillerie. A partir de cette époque, Bornet commença la fabrication d'une pièce de sept cent cinquante kilogrammes, travail effrayant pour un seul homme quand on songe aux difficultés qui se sont présentées et qu'il a victorieusement surmontées.

Après de pénibles travaux, Bornet, qui venait de terminer sa pièce de canon, reçut d'un étranger des propositions splendides pour acquérir l'invention ; mais il refusa catégoriquement, bien qu'on lui eût refusé de faire examiner sa pièce de canon.

Cependant, le 19 avril, trois jours après une demande d'audience, Bornet fut reçu par M. le ministre de la guerre, qui l'écouta avec une sérieuse attention, et qui donna l'ordre au colonel Puty d'aller visiter à Mantes la pièce en question. L'examen fut fait avec soin et le rapport favorable à l'inventeur. Le 25 avril, M. le baron de Magnanville, dont la propriété est à quatre kilomètres de Mantes, offrit à Bornet de venir expérimenter sa pièce de canon dans son parc.

Quelques jours après cette expérience, à laquelle assistait un officier d'artillerie, Bornet fit transporter cette pièce de canon au comité d'artillerie, et c'est à peine si un secours pécuniaire suffisant lui a été alloué. Depuis l'arrivée au comité de son canon, Bornet n'en a plus entendu parler. N'y a-t-il pas de la négligence dans cette lenteur à examiner une question d'une importance réelle, et ne doit-on pas une prompt satisfaction à cet homme probe et patriote qui a refusé la richesse, en pensant que son invention peut être utile à son pays ?

Comte DE GUIRY.

La circulaire suivante a été adressée aux

chambres de commerce par M. le ministre du commerce et de l'agriculture :

« Monsieur le président,

Par une circulaire en date du 4 mai 1874, j'ai eu l'honneur de vous signaler l'existence dans le canton de Genève d'une association clandestine dite la « Bande noire », dont le but était d'exploiter la crédulité du commerce français.

Le consul de France à Genève vient appeler de nouveau l'attention du commerce sur la récente apparition de nouvelles bandes de ces escrocs.

Depuis le jugement rendu en avril 1874 par la cour correctionnelle du canton de Genève, et qui avait condamné à différentes peines quatre des individus qu'on avait pu arrêter, le public des affaires entendait moins parler de la bande noire.

Tout portait à croire que le canton de Genève en était enfin débarrassé, lorsque le commerce vit apparaître cette nouvelle bande de chevaliers d'industrie exploitant, paraît-il, la France, l'Allemagne et la Belgique, et qui voudraient également exercer leurs fraudes en Suisse et tout particulièrement dans le canton de Genève. Le siège social de cette bande serait Rotterdam ou Amsterdam, et les références de ces exploités seraient réciproquement données par des agents de la bande.

On dit que M. Schneider, l'ancien président du Corps législatif, est gravement malade.

Le *Siccle* et la *République française* n'ont pas paru à l'occasion de l'anniversaire du 22 septembre 1792, date de la proclamation de la première République.

Le *Siccle*, qui, à l'encontre de tous les autres journaux de Paris, paraît les jours fériés admis par le Concordat, respecte religieusement deux dates : celle du 22 septembre et celle du Mardi-Gras.

Etranger.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 4^{er} septembre.

Ce qui caractérise le mieux la situation actuelle, c'est le calme, du moins relatif, avec lequel le monde occidental assiste aux événements qui se déroulent en Turquie. La société européenne semble avoir la certitude que, quelles que puissent être les péripéties de la lutte, elle ne sortira pas des limites de la péninsule des Balkans et ne jettera aucun trouble sérieux dans les intérêts. Le public apprend sans sourciller que les insurgés ne veulent traiter ni avec les consuls ni avec les Turcs ; il n'en demeure pas moins persuadé que les démarches de la diplomatie aboutiront à la pacification de l'Herzégovine, et à la consolidation de l'empire ottoman sur de nouvelles bases.

Il y a évidemment dans cette confiance autre chose que l'indifférence habituelle de la bourgeoisie et le besoin de repos qui s'est fait si vivement sentir en Europe après les secousses de 1870. En affirmant l'impossibilité d'une guerre européenne, la presse continentale présente en faveur de sa thèse des arguments plus consolants que ceux des humanitaires révolutionnaires. Cette fois-ci, les amis de la paix s'appuient sur des don-

nées réelles et ayant une valeur pratique. Il n'y a pas de guerre, disent-ils, parce que le cabinet de Saint-Petersbourg est décidé à ne pas permettre aux agitateurs slaves ou autres de soulever la question d'Orient aussi longtemps que la Russie ne se sentira pas à même d'imposer à l'Europe une solution conforme aux intérêts russes, et les journaux parisiens ajoutent volontiers que la puissance, dont le *quos ego* a arrêté la main de M. de Bismark au printemps dernier, saura bien démontrer encore une fois que, malgré Sadowa et Sedan, le centre de gravité de la politique internationale ne se trouve pas à Berlin, mais à Saint-Petersbourg.

Il y a dans cette appréciation un élément de vérité mêlé à une forte dose d'illusion.

Que le cabinet de Saint-Petersbourg désire la paix, rien de plus certain. Il serait cependant plus exact de dire que c'est l'empereur qui désire la paix, car il n'y a pas de cabinet de Saint-Petersbourg, dans le sens occidental et parlementaire. On se trompe en attribuant au prince Gortschakoff une influence analogue à celle de M. de Bismark. Les journaux français pourraient parfaitement se dispenser de se livrer à des spéculations plus ou moins fantastiques sur les conséquences des entrevues du prince Gortschakoff avec M. de Ducazes et M. Thiers. Ces entrevues n'ont, en réalité, aucune portée politique. Le prince Gortschakoff est pour l'empereur Alexandre ce que M. Drouyn de Lhuys et le comte Walewski étaient pour Napoléon III : un serviteur utile ou un conseiller écouté, rien de plus. Il ne dirige pas la politique extérieure de la Russie. Cette direction, il est bon de le répéter, n'appartient qu'à l'empereur, et il l'exerce avec une autorité qui exclut toute idée de compromis entre les opinions personnelles du souverain et celles de son ministre.

L'empereur trace les grandes lignes du programme russe ; le prince chancelier est chargé de l'exécuter. L'empereur Alexandre veut la paix, et il a pour cela d'excellentes raisons. La réorganisation politique et sociale de la Russie n'est pas encore sortie de sa première phase ; celle de l'armée est à peine commencée. Toutefois, les réformes opérées par l'empereur Alexandre ont déjà produit un résultat auquel il ne s'attendait pas : elles ont facilité la création d'un formidable parti révolutionnaire dans le sein de la vieille société russe.

Les renseignements publiés par les journaux étrangers sur la conspiration permanente des nihilistes ne donnent qu'une faible idée de l'intensité de la propagande anti-gouvernementale et anti-sociale en Russie. Les révélations les plus inquiétantes ne parviennent pas aux oreilles de la majorité du public, et l'administration elle-même recule épouvantée devant les perspectives que lui ouvrent les brochures, les lettres et les discours des chefs du parti nihiliste.

Le socialisme russe se distingue par la violence de la négation, par l'absence complète de tout respect pour les traditions politiques, religieuses et sociales sur lesquelles ce pays a vécu depuis Pierre-le-Grand. C'est un soulèvement intellectuel contre l'ensemble de l'organisation qui a fait de la Russie un pays civilisé, soulèvement qui n'attend qu'une occasion pour se transformer en jacquerie. Le gouvernement le sait, et sa grande préoccupation est de ne pas fournir aux nihilistes cette occasion.

Une grande guerre ferait l'affaire des socialistes russes, d'autant plus sûrement que des informations très-sérieuses établissent l'existence d'une sorte d'alliance tacite entre les ennemis extérieurs de la Russie et cet élément intérieur de destruction.

Il n'y a donc pas lieu de douter des tendances pacifiques de l'empereur Alexandre, et il est tout naturel de supposer qu'elles détermineront son attitude à l'égard du développement éventuel de la question d'Orient. Mais réussira-t-il à se maintenir indéfiniment dans ce rôle de médiateur désintéressé qu'il paraît ambitionner ? Je me propose de vous donner dans ma prochaine lettre quelques indications qui vous feront comprendre que même le gouvernement autocratique de l'orthodoxe Russie pourrait, à un moment donné, subir l'impulsion de certaines forces dont les chancelleries voudraient ignorer l'existence.

(Corresp. dipl. européenne.)

Vienne, 22 septembre.

Des informations de source slave prétendent que si la majorité de la Skouptchina a voté l'adresse pacifique, c'est uniquement parce que la Serbie n'est pas encore prête à

faire la guerre. Dans de telles circonstances, la Serbie doit se borner à venir indirectement en aide aux insurgés, selon ses moyens. On a découvert à l'arsenal de nombreuses preuves de malversations commises par l'ancien ministre de la guerre Markovich Peotic. Le gouvernement serbe a demandé à la Porte de lever le camp de Nisch, sans quoi il provoquera une intervention de la part des grandes puissances.

Il paraît que le prince de Monténégro, soutenu par des influences venues de Russie, voudrait prolonger jusqu'au printemps l'insurrection herzégovienne. Ce serait alors seulement que les provinces insurgées pourraient espérer de la Russie une intervention active.

L'archimandrite serbe Sawa se trouve à Saint-Petersbourg où il a fait une quête en faveur des insurgés. On assure qu'il a déjà réuni des sommes considérables.

Nouvelles militaires.

A la date du 24 septembre, le *Courrier de l'Eure* donne les détails suivants sur les manœuvres du 3^e corps :

« Samedi ont été terminées les manœuvres de bataillon, de régiment et de brigade. Dimanche, repos. Hier lundi 20, dernières manœuvres de chaque brigade, prélude des engagements des deux divisions. Aujourd'hui commencent les opérations de guerre proprement dites, sous le commandement des deux généraux divisionnaires, MM. Jolivet et de Brauer.

« L'ennemi, maître de la rive droite de la Seine, depuis Paris jusqu'à Vernon, investit la capitale. Une de ses divisions, passant la Seine à Vernon, s'est portée sur Evreux, Conches et Serquigny, en vue de détruire ces nœuds de chemin de fer et de faire un ravitaillement sur le pays ; elle s'est portée jusqu'à Bernay et occupe la rive droite de la Charentonne, son centre étant à Saint-Quentin-des-Îles.

« Ce mouvement est représenté par la 5^e division.

« Une division française (la 6^e division) s'est concentrée à Montfort-sur-Risle pour la combattre.

« Aujourd'hui, 24 septembre, l'ennemi commence son mouvement de retraite et se rend le même jour, à marches rapides, vers la Ferrière-sur-Risle ; son plan est de regagner Vernon par Saint-Sébastien-de-Morsent et Pacy-sur-Eure.

« Ces mouvements tiendront deux jours, les mercredi et jeudi, 22 et 23 septembre.

« Les mouvements qui précèdent appartiennent au premier groupe du corps d'armée, sous les ordres de M. le général Jolivet.

« Le second groupe, commandé par M. le général de Brauer, a pour objectif de couper la retraite à l'ennemi en le prévenant, soit au passage de l'Eure, soit sur les plateaux qui s'étendent de Pacy-sur-Eure à la Seine. Dans ce but, la 6^e division se portera, aujourd'hui mardi, à Saint-Amandes-Hauts-Terres ; demain mercredi, à Louviers, et, jeudi, à la Croix-Saint-Leufroy.

« Pendant ces marches, la cavalerie et l'artillerie à cheval de chaque division batront le pays entre les colonnes, s'observant et se maintenant en contact.

« Les opérations décisives auront lieu le vendredi 24 et le samedi 25 septembre, en présence du maréchal-président de la République et du ministre de la guerre. Le dispositif de ces opérations est le suivant :

« Le 24, l'ennemi se voyant menacé de près dans sa retraite de Vernon, et avant de s'engager dans les défilés de la forêt de Bizy, se porte au devant de la 6^e division et va occuper le plateau de Chambray.

« La 6^e division, partie le même jour (24 septembre) de la Croix-Saint-Leufroy, attaque la position.

« Le lendemain 25, forcé de se replier sur la Pailleterie, l'ennemi est attaqué de nouveau et rejeté sur Pacy, où sont coupées définitivement ses lignes de retraite. La déroute des assiégés est complète.

« Alors, les deux corps s'établiront le 25, samedi soir, au bivouac, en avant de Pacy jusqu'à Vernon.

« M. le maréchal-président de la République et le ministre de la guerre coucheront à Vernon. Le rôle brillant que cette ville a joué aux diverses époques de l'histoire lui

assigne une première place dans les fastes militaires de la Normandie.

« C'est dans ses murs qu'aura lieu la revue d'honneur du 3^e corps d'armée, dimanche prochain 26 septembre, de neuf à dix heures du matin.

« De Vernon, le Président et le ministre de la guerre se rendront à Rouen. »

Les Allemands ont eux aussi leur question de sous-officiers qui disparaissent, paraît-il, dans une proportion qui les effraie.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, étudiant la question de savoir comment l'on pourra empêcher que le nombre des bons sous-officiers de l'armée allemande ne diminue de jour en jour, dit qu'il faut améliorer la situation pécuniaire des militaires de ce grade, et leur accorder une retraite avantageuse, mais se prononce contre l'opinion des journaux progressistes qui demandent que les sous-officiers puissent devenir officiers par voie d'avancement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'assassin Masset n'est pas encore pris. La justice s'est transportée de nouveau, ce matin, au village de la Grézille, commune d'Ambillou, pour le rechercher. On le croit caché dans des caves.

Deux brigades de gendarmerie sont réunies pour procéder à cette opération, dirigée par M. le capitaine Ozanne.

La nouvelle théorie de cavalerie a paru il y a quatre jours. Calquée sur les manœuvres autrichiennes, la théorie nouvelle réalise un grand progrès sur l'ancien règlement et sera certainement accueillie avec grande faveur par nos officiers de cavalerie.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« Divers journaux annoncent qu'en présence des excellents résultats produits par l'appel à l'activité pour 28 jours de la classe de 1867, le gouvernement se déciderait à mobiliser, en 1876, la classe de 1868, et en septembre de la même année la classe de 1869. Ces deux importantes décisions, non-seulement ne sont pas arrêtées, mais ne sont même pas projetées à l'état-major général du ministère de la guerre. »

On lit dans le *Journal du Cher* :

« En récompense de la bonne volonté et de l'excellent esprit de discipline dont ont fait preuve les réservistes de son corps d'armée, M. le général Ducrot a obtenu de M. le ministre de la guerre que les réservistes du 8^e corps seraient libérés le 25 septembre au lieu du 30. En conséquence, ils seront désarmés samedi matin, et dans l'après-midi ils pourront rejoindre leurs foyers.

« Cette récompense est d'autant mieux appréciée par les intéressés qu'elle donne satisfaction à des besoins réels, car au moment des vendanges tous les bras sont utiles, et rien que dans la garnison de Bourges on compte plus de 4,200 hommes qui seront rendus samedi à leurs travaux. »

Avis aux amateurs d'éclipses :

La dernière éclipse de l'année 1875 aura lieu le mercredi 29 septembre ; elle sera éclipse de soleil annulaire, en partie visible en France.

(Temps moyen de Paris) :

Commencement de l'éclipse générale le 29, à 11 heures 4 minutes 8 secondes du matin.

Milieu de l'éclipse, à 1 heure 7 minutes du soir.

Fin de l'éclipse, à 2 heures 59 minutes du soir.

Fin de l'éclipse générale, à 4 heures 3 minutes du soir.

EXPERIENCES DE SAUVETAGE PAR LE SYSTEME DES porte-amarres.

Nous avons parlé hier de la fête qui a eu lieu dimanche aux Sables-d'Olonne. Pour compléter notre récit, voici des détails, extraits du *Journal de la Vienne*, sur les expériences des engins porte-amarres pour le sauvetage des bâtiments en détresse :

« A quatre heures, nous avons vu déboucher, derrière la jetée, un lougre sans voile, qui se faisait remorquer par un canot

monté de six rameurs. Il est venu se placer à 200 mètres du flot qui s'avancait sur la plage, à marée montante.

« Bientôt on simula le naufrage du lougre. Malheureusement, la mer n'était pas de la partie ; elle était d'un calme désespérant, unie comme une glace et sans la moindre brise. Les marins qui montaient le bâtiment lui imprimèrent des secousses plus ou moins violentes qui avaient peine à donner l'illusion. Cependant, le petit canon d'alarme tonne : on s'agit sur le bâtiment ; on aperçoit bientôt son mât, qui en tombant avec sa voile sur le bord du navire augmente l'alarme ; on court prévenir le poste de la douane ; son clairon arrive sur le quai et sonne pour appeler au secours du lougre en péril.

« Presque au même moment on amène, au pas gymnastique, une voiture à bras tendue d'une toile noire qui recouvre tous les engins de sauvetage ; un canon de petit calibre est attaché sous cette voiture.

« On s'occupe d'aligner ces engins sur la plage, comme nous l'avons dit, à 200 mètres du lougre en détresse. Déjà les naufragés étaient à la mer et cherchaient à gagner la terre ! On tire un fusil de rempart qui projette à 150 mètres près d'eux une longue ligne de sauvetage, tenue en flottaison par des morceaux de liège noués de distance en distance. Les naufragés la saisissent et sont attirés au rivage, épuisés de fatigue et ne donnant presque plus signe de vie.

« Mais, sur le pont du lougre, il y a des femmes et des enfants qui n'ont pas pu se jeter à la mer et qui, désespérés, demandent, implorent du secours. On charge le petit canon ; on introduit dans sa gueule un morceau de fer conique qui tient attachée une longue corde déroulée et dont l'extrémité opposée tient au rivage. Après plusieurs efforts infructueux, elle est lancée par-delà le bâtiment qui la reçoit aux applaudissements de la foule satisfaite.

« A l'aide de cette corde, on attire à bord de fortes amarres, qu'on fixe à des pieux qu'à coups de masse on enfonce dans le sable. Cette amarre est attachée par les naufragés au haut du mât, que la tempête n'a pas encore brisé ; et, par elle, ils établissent communication avec le rivage. On leur envoie d'abord des secours, des spiritueux, puis un panier qu'on fait glisser le long de cette amarre, comme les enfants font monter des postillons le long de la corde de leur cerf-volant. Ce panier, dans lequel le naufragé peut s'asseoir et laisser passer ses jambes, est destiné au sauvetage des personnes restées sur le pont.

« Ce service est confié aux douaniers, qui s'y consacrent avec un dévouement dont on doit leur savoir gré. Cette institution est l'œuvre d'une association particulière qui, émue du nombre croissant des marins que la mer enlève chaque année, s'est cotisée pour ces engins de sauvetage et pour tous les sacrifices que leur établissement peut entraîner.

« Le canon a laissé à désirer ; les capsules ont éclaté sans produire l'explosion de la poudre, leur cuivre est resté adhérent à la lumière et a produit un véritable enlèvement du canon. Ce fait, qui a occasionné une très-grande perte de temps, s'est renouvelé quatre ou cinq fois. Le public en souffrait.

« Sauf ces quelques critiques, les expériences de sauvetage, entreprises dans un but de haute philanthropie, ont réussi... »

Le dernier des Boscheron d'Amoy de Beauclerc est mort tragiquement ces jours-ci à Saint-Germain.

M. Boscheron d'Amoy, officier de cavalerie en garnison à Saint-Germain, revenait des manœuvres ; son cheval, qu'il tenait au pas, cependant, fit un écart. M. d'Amoy, violemment projeté en avant, tomba et se brisa la tête sur l'angle du trottoir. On le transporta immédiatement à l'hôpital, où il ne tarda pas à expirer.

Toute la garnison de Saint-Germain a assisté au service funèbre. Le corps a été transporté en Touraine.

M. Boscheron d'Amoy de Beauclerc était sous-lieutenant aux dragons.

La ville de Falaise vient d'avoir de brillantes fêtes, à l'occasion de l'achèvement du monument de Guillaume le Conquérant et de l'inauguration des statues des six premiers ducs de Normandie.

Les fêtes, commencées samedi, se sont

conclues dimanche et terminées lundi der-
nier par une grande cavalcade historique et
des illuminations générales.

Le sarrasin en fleurs. — Un fait assez rare,
sur lequel nous ne saurions trop appeler
l'attention de nos lecteurs, vient de se passer
en Suisse, dans le canton de Vaud.

Des vaches, auxquelles on avait donné
comme nourriture une assez grande quantité
de sarrasin en fleurs, ont été subitement prises
de vertige, au sortir de l'étable; elles trébu-
chaient en marchant et tombaient tout d'un
coup, après avoir fait quelques pas. Cinq
d'entre elles furent abattues sur place,
ce qu'on ne pouvait plus les relever; les
autres furent saignées, vigoureusement fric-
tionnées, et se rétablirent, grâce à ce régime.
Nous avons bien entendu dire que le sar-
rasin, surtout le sarrasin en fleurs, rendait
les pores furieux et mettait les moutons dans
un état d'ivresse le plus complet; mais on ne
nous avait jamais signalé cet effet du sarra-
sin sur les bœufs ou les vaches. Le cas mé-
rite donc d'être noté, et l'on nous saura sans
doute gré de lui donner quelque publicité.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contri-
butions en deux paiements sont priées de
payer le deuxième terme avant le 30 sep-
tembre.

L'Union des Riverains de la Loire. BATEAUX A VAPEUR.

Service entre ANGERS et SAUMUR tous les samedis,
avec escale dans toutes les localités intermé-
diaires.

A PARTIR DU samedi 2 octobre.

Départ d'Angers pour Saumur à 6 heures le

Départ de Saumur pour Angers à 4 heures le

Service entre ANGERS et NANTES.

Avec escale dans toutes les localités intermé-
diaires.

Départ d'Angers à 7 heures le matin, les di-
manche, mardi et jeudi.

Départ de Nantes à 7 heures le matin, les lundi,
mercredi et vendredi.

Le Directeur-Administrateur,
Antonin JOUIN.

LE RÉSERVISTE.

Adieu, folle jeunesse,
bientôt, connu trente printemps,
tu auras gagné le pain de la vieillesse,
de penser à moi seul, c'est le temps!
Pas encore, ton pays te réclame,
on ne peut plus songer à soi sitôt;
La loi le veut, point de plainte en ton âme,
réserviste... au revoir... à bientôt.

REFRAIN.

Debout... debout!... Mère Patrie,
Ta voix m'appelle, et me voilà.
Si l'étranger jaloux
Voulait, pauvre blessée,
Porter un nouveau coup!!!
Ma France bien aimée,
J'ai la jeunesse, et j'ai ma vie,
Dis un seul mot, le réserviste est là.
Un jour déjà, ma belle France,
Tu m'as oublié. Pour toi, t'en souviens-tu,
Combien de nous sont morts pour ta défense,
Et la victoire et malgré leur vertu.
A ne penser, mère, je vois tes larmes,
Malgré leur cœur, leur courage et leur mort,
Tu n'as pas vu changer le sort des armes.
Ils étaient braves... et le nombre était fort!!!

Adieu départ, ne sois pas étonnée
Si tu surprends une larme en mes yeux:
C'est la douce fiancée.
C'est le bonheur d'être deux.
Je suis fort, courageux, sois tranquille;
Je connais mon devoir et la loi,
Et j'ai le savoir que même la famille
Ne peut pas te donner.
Adieu, France, qu'après toi,
Jules ROGERON.

Madame DIXSAUT a l'honneur de préve-
nir les familles qu'à partir du lundi, à
sa résidence, elle donnera des leçons
de mathématiques, et ouvrira son cours d'ens-
eignement qui aura lieu, tous les jours, de
10 heures à 3 heures, rue de la Chouetterie,
le samedi et le dimanche exceptés.

Le prix du cours est fixé à 40 fr. par
mois.

Les mères pourront y assister et se ren-
dre ainsi compte des progrès de leurs en-
fants.

Madame Dixsaut prie les parents qui vou-
dront bien l'honorer de leur confiance, de
faire inscrire leurs enfants, dès le 20 sep-
tembre, de 4 heures à 7 heures, à son do-
micile, rue de la Chouetterie, n° 17.

Faits divers.

Au comice agricole de Beuzec-Comq (Fi-
nistère), on a vu cette année, pour la pre-
mière fois, une jeune fille concourir pour le
prix de labourage. Au moment du concours
de charrue, une fille de la commune de Lan-
riec, M^{lle} Fournier, accompagnée d'une jeune
sœur de quatorze ans, s'est présentée avec
son attelage. Le cas, ne s'étant jamais pro-
duit, mit d'abord les juges dans l'embarras;
mais, comme en définitive, rien au pro-
gramme n'interdisait à ce nouveau concu-
rent l'accès du concours, il fut admis à sa
grande satisfaction. M^{lle} Fournier exécuta le
travail non-seulement avec adresse et habi-
leté, mais encore en y mettant quatorze mi-
nutes de moins que les autres, et remporta
ainsi le premier prix.

On se rappelle encore que, parmi les té-
moins du procès Bazaine, figurait une
femme que le duc d'Aumale félicita beau-
coup de son courage; elle se nommait M^{me}
Imbert, et, déguisée en homme pendant le
siège de Metz, elle était parvenue à traver-
ser les lignes prussiennes et à porter une dé-
pêche à Thionville.

On lui avait promis un bureau de tabac
à Paris; et, dans une mauvaise chambre,
47, chaussée du Maine, elle attendit patiem-
ment qu'on voulût bien s'occuper d'elle.
Mais bientôt ses petites économies furent
dépensées, et elle se trouva face à face avec
la misère. Elle fit dans tous les ministères
des démarches qui restèrent sans résultat,
et avant-hier les huissiers venaient saisir
son pauvre mobilier. La malheureuse
femme, désespérée, s'en fut acheter une
fiote de laudanum et l'avala. Ses gémisse-
ments attirèrent l'attention des voisins, qui
pénétrèrent chez elle. Des soins assidus lui
ont été prodigués, et aujourd'hui elle est
hors de danger. (Français.)

Une arme bien curieuse a été achetée
par un riche Anglais, sir Charles
Percy, à un marchand de curiosités de la rue
Le Pelletier. C'est une garde d'épée qui pro-
vient authentiquement de l'épée de Dugues-
clin. Le vieux morceau de fer — avec ses
parchemins, qui sont fort en règle — a été
payé 6,500 fr.

Il fallait que le preux chevalier eût un
terrible poignet pour manœuvrer cette ar-
me, car la poignée, ou plutôt le morceau de
poignée, ne pèse pas moins de 8 livres et
demie.

Pas un des gommeux d'aujourd'hui n'eût
pu se mettre en garde avec cette vénérable
flamberge, très-certainement.

LES BREVETS D'INVENTION.

Un document qui n'est pas sans intérêt,
c'est la statistique des brevets d'invention
délivrés pendant l'année 1874.

Le chiffre de ces brevets s'est élevé à
5,746 brevets s. g. d. g., ce qui veut dire
seulement que le gouvernement ne garantit
pas l'utilité, l'opportunité, en un mot, l'im-
portance de l'invention pour laquelle un bre-
vet a été pris.

Ce chiffre est encore très-considérable, si
l'on songe aux formalités sans nombre que
l'on doit remplir pour obtenir un brevet
d'invention. Il y en a, on le sait, qui sont
pris pour cinq, dix ou quinze ans. Au bout
de quinze ans, toute invention tombe dans
le domaine public. On paie chaque année
de la durée d'un brevet une somme de 400
francs.

Pour prolonger un brevet au-delà de
quinze ans, il faut une loi. On tourne la dif-
ficulté d'ordinaire en prenant ce qu'on ap-
pelle un brevet de perfectionnement.

Les brevets d'invention qui enrichissent
sont d'ordinaire les plus simples. On évalue
que celui qui le premier a inventé, il y a de
cela vingt-cinq ans à peine, le cordon en

caoutchouc qui sert à fermer automatique-
ment toutes les boîtes, surtout les boîtes
d'allumettes, aurait gagné un million s'il
avait pris un brevet d'invention, ce qu'il a
négligé de faire. Il a même fait faillite, nous
dit-on.

Les sinapismes Rigollot, aussi simples
que l'œuf de Christophe Colomb, ont rap-
porté et rapportent tous les jours une som-
me considérable.

Au nombre des brevets d'invention, nous
pouvons mentionner: sous le n° 403,229; le
piège dit mitrailleuse à punaises; sous le n°
404,969, les chaussures-chaufferettes; sous
le n° 404,244, l'appareil à faire le gloria;
sous le n° 405,245, les bonbons en gomme
à musique; sous le n° 404,905, l'aide-mé-
moire microscopique-photographique; sous
le n° 404,465, la tournure sylphide à base
de liège, les cravates à surprise et l'éventail
poignard, etc.

Nous connaissons une dame qui a dévoré
une fortune magnifique en nourrissant une
foule d'inventions plus ou moins ridicules.
Elle payait annuellement 44,000 francs de
redevances diverses pour des inventions que
le commerce parisien refusait unanimement
d'exposer à ses vitrines. Ses héritiers, qui se
croyaient ruinés, ont cependant découvert
et font exploiter en ce moment un brevet
qui, la première année, leur a donné un bé-
néfice net de 80,000 francs.

Nous avons reçu hier la carte suivante:
X..., jurisconsulte en brevets d'invention.

Puisque nous parlons de brevets d'inven-
tion, annonçons ici la mort de M. Briet, l'in-
venteur de l'appareil connu sous le nom de
syphon, et dont on se sert universellement
pour les eaux de seltz et autres préparations
gazeuses.

Encore un qui aurait pu faire ou qui a
peut-être fait une immense fortune.

Ceci n'est aucunement une plaisanterie.

Il existe en ce moment à Paris une bonne
centaine d'industriels du pavé qui vivent
grâce à la Compagnie concessionnaire des
allumettes.

Ils passent leur journée à ramasser par
terre les innombrables allumettes que les fu-
meurs jettent sans réussir à les faire pren-
dre. On trempe ensuite le bout de ces allu-
mettes dans une mixture rouge, et on les
vend de nouveau comme neuves.

Le public croit d'autant mieux qu'elles
proviennent directement de la compagnie
que, naturellement, elles prennent moins
que jamais.

La police a déjà cueilli une bonne partie
des industriels en question, et le reste le sera
bientôt.

DIVAGATIONS.

Facies non omnibus una.
OVIDE.

On est content de ce qu'on fait, et mécon-
tent de ce qui en résulte: on sème de la
ciguë, et on se fâche d'avoir à en extraire
autre chose que du nectar.

La lâcheté n'est pas plus de la prudence
que l'avarice n'est de l'économie: on est dé-
voré par l'incendie pour n'avoir pas été
éteindre une allumette, et on perd des mil-
lions de louis pour n'avoir pas su dépenser
quelques centimes.

L'homme se vante de ce dont la femme
rougit: le premier voit des victoires dans ses
faiblesses, et la seconde trouve une humili-
ation dans son triomphe.

Les consolations et les exhortations
bruyantes et précipitées ont le même effet
que des pluies d'averse: elles coulent sur
le sol où elles tombent et ne le pénètrent
pas.

L'irrésolution et la timidité des vieillards
dans les périls semblent bizarres et mal rai-
sonnées, puisqu'ils n'ont pas comme les jeu-
nes gens à sacrifier de vives jouissances et
un long avenir: ces hésitations et ces crain-
tes sont cependant bien naturelles et bien
logiques, les vieillards sont des joueurs
ruinés et il leur répugne de risquer le peu
qui leur reste.

On peut s'enorgueillir d'avoir été quelque
chose, mais on doit se féliciter de n'être plus
rien.

Hélas! l'homme ne fuit pas moins le bon-
heur que le bonheur ne fuit l'homme: com-
ment donc se rencontreraient-ils?...

L'insensibilité ne préserve des maux qu'elle
privant des jouissances.

L'esprit d'autrui produit sur le nôtre l'ef-
fet du vent sur la flamme, il l'allume ou
l'éteint.

Les orléanistes et leurs chefs protestent
contre l'axiome qui veut qu'une porte soit
ouverte ou fermée. Ils entendent pouvoir
toujours passer par les portes qu'ils disent
avoir closes, et prétendent aux honneurs de
la vertu.

La persistance des orléanistes à tromper
les légitimistes n'a d'égalé au monde que
l'étrange persistance de ces derniers à vou-
loir être trompés par les premiers.

L'expérience, surtout en politique, res-
semble à une lanterne... attachée derrière
le dos; elle éclaire la route parcourue et
laisse dans l'ombre la route à parcourir.
Pour vous en convaincre, voyez ce qui se
passe à propos du futur Sénat républicain:
la Chambre des Pairs de la royauté avec de
grands noms et de grands talents, le Sénat
de l'Empire avec de hautes positions et de
gros traitements, n'ont eu ni force active ni
force passive, n'ont rien fait ni rien empê-
ché, et on s'imagine que des sénateurs ré-
publicains, sans aucun prestige, gagés com-
me les sous-chefs d'une administration ou
les chefs de rayon d'un magasin, vont poser
les bases et garantir la stabilité de l'ordre
social!!! Une foi robuste croit à ce miracle.
Comment se persuader qu'il se trouve tant
de naïveté en France?

Les Français se disent les premiers guer-
riers, les premiers orateurs, les premiers
légitistes, les premiers industriels, les pre-
miers philosophes, les premiers diplomates
et les premiers cuisiniers du globe terrestre:
la chose est convenue, elle est décidée, il n'y
a pas à la mettre en question; mais ils de-
vraient ajouter qu'ils sont aussi les premiers
vaiseurs de l'univers: nulle part on ne
tourne et ne saute comme chez eux.

Un volume de pensées diverses est un
bureau de poste-restante où chacun peut
venir chercher des lettres à son adresse.

Un homme d'esprit qui meurt sans avoir
rien publié est un galion qui sombre avant
d'avoir débarqué sa cargaison.

La bravoure cherche les occasions, l'in-
trépidité les attend.

Il en est de l'esprit et de la science dans
le monde comme d'un roast-beef dans un
festin; pour en vivre, il faut les découper et
les broyer, afin de se les assimiler.

La pensée devrait commander à nos vo-
lontés, et elle leur obéit.

Le silence est pour les gens d'esprit un
voile diaphane qui laisse plus ou moins
percer la lumière, et pour les sots c'est un
masque épais qui recouvre le vide.

On voit l'amitié sœur de l'amour, et on
devrait ne pas la croire de la même famille:
il est si rare qu'elle lui succède!

Il en est de l'imagination comme des ailes
d'Icare: s'en méfier c'est vouloir languir
captif, et s'y fier c'est vouloir périr.

Comte DE NUGENT.

Pour les articles non signés: P. GODET.

A propos des Universités catholiques, permettez-
moi de vous signaler une entreprise qui est desti-
née à en devenir la plus puissante auxiliaire. Je veux
parler de la fondation d'une Société générale de
Librairie catholique, sous l'initiative de M. Victor
Palmé, l'éditeur des Bollandistes, de l'Historique lit-
téraire de la France, du Recueil des historiens des
Gaulles, etc., ouvrages dont la réimpression passe
à bon droit comme l'événement le plus considéra-
ble de la Librairie contemporaine. Plusieurs évê-
ques de France et de l'étranger appuient chalen-
reusement le projet de M. V. Palmé, et parmi les
adhésions exprimées, nous remarquons les noms
de personnes appartenant à toutes les classes. La
Société générale de Librairie catholique s'organise
sous forme de souscription publique, par actions
de 500 francs, jusqu'à concurrence de 2 millions.
Coincidence avec la promulgation de la loi sur l'en-
seignement supérieur, cette magnifique entreprise
arrive juste à point pour fournir un puissant con-
cours aux Universités catholiques. Afin de soutenir
la lutte, ne faudrait-il pas rééditer les vieux volu-
mes, publier de nouveaux livres, des revues, des
journaux, etc.? C'est ainsi, du reste, que la Société
comprend son mandat et c'est ce qui m'engage à
vous la recommander comme une institution
d'intérêt public. Pour connaître les conditions et
avantages réservés aux souscripteurs, écrire direc-
tement à M. V. Palmé (25, rue de Grenelle-Saint-
Germain). Les personnes qui veulent souscrire
sont priées de se hâter, car la souscription ayant
rencontré un grand nombre d'adhérents, sera,
dit-on, fermée à la fin de septembre.

Institution de M^{me} V^o CAVELIER.
La rentrée des classes pour toutes les élèves aura lieu le lundi 4 octobre.

L'Univers illustré contient dans son numéro de cette semaine une superbe planche en double format, gravée avec une perfection rare et digne de toute l'attention des amateurs d'œuvres d'art. Il s'agit de la reproduction du célèbre tableau de De-camps intitulé: une Patrouille turque, lequel cons-titue un des plus précieux joyaux de la galerie de sir Richard Wallace. Parmi les sujets que ce même numéro fait passer sous les yeux de ses lecteurs, nous citerons encore: A bout d'arguments, par M. Léo Herrmann, charmant tableau qui a obtenu un franc succès au dernier Salon; le portrait de Pils, le peintre éminent dont l'École française déplore la perte; un poste carliste faisant des signaux lumi-neux dans les montagnes de la Navarre; Combours et Saint-Malo (six sujets relatifs à l'inauguration de la statue de Chateaubriand); une collision entre deux navires cuirassés, dans la mer d'Irlande; etc., etc.

Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin cette énumération, pour montrer à quel point cet excellent journal est attrayant et varié. Nous ajou-terons seulement que la partie littéraire de l'Univers illustré est à la hauteur de sa partie artistique.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques:

il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les vingt-et-un premiers fascicules sont en vente.

Comité des concours poétiques de Bordeaux.
APPEL AUX POÈTES.

Le Quinzième Concours Poétique ouvert à Bor-deaux le 15 août sera clos le 1^{er} décembre 1875; douze médailles or, argent, bronze, seront décer-nées.
Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux, Gironde. (Affranchir.)

HYGIÈNE DE LA BOUCHE L'EAU DENTIFRICE du D^r J.-V. BONN assainit l'haleine, tonifie les gencives et assure d'une façon absolue la conservation des dents. — Récompenses aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'Étranger.

Un article nouveau: LES PERLES J.-V. BONN, aromatisées, pour FUMEURS, se recommandent par des qualités très-supérieures aux grains de cachou, ou articles similaires. — se trouve dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un étui de 10 bonbonnières mécaniques de 120 perles chacune, contre 7 fr. 50 (pour une seule bonbon-nière, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD ET C^{ie}, seuls propriétaires des produits du D^r J.-V. Bonn, à Paris, 44, rue des Petites-Ecuries.

L'UNION
COMPAGNIE D'ASSURANCES
SUR LA VIE HUMAINE
Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829.
15, rue de la Banque, 15, Paris.
Capital de garantie et fonds placés:
TRENTE-HUIT MILLIONS DE FRANCS
ASSURANCES DE CAPITAUX
Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.
ASSURANCES MIXTES
Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.
PARTICIPATION
Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.
DOTS POUR LES ENFANTS
Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.
RENTES VIAGÈRES
Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.
ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.
La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.

POMPE ROTATIVE
CONSTRUITE SPÉCIALEMENT POUR LE TRANVAIEMENT des Vins, Huiles, Essences, etc.
Débit de 2,000 à 9,000 litres à l'heure.
J. MORET et BROQUET, Constructeurs brevetés s. p. d. 121, rue Oberkampf, Paris.
Envoi franco de prospectus.
Représentés à Angers par MM. MARTIN FRAISSE, articles de caves.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.
Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66	0	20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	0	5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	728 75	0	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 75	0	25	Crédit Mobilier	175	0	0	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	732 50	0	1 50
5 % jouiss. novembre.	104 60	0	10	Crédit Foncier d'Autriche	550	0	0	Société autrichienne, j. janv.	630	0	6 25
Obligations du Trésor, t. payé.	470	0	0	Charentes, 400 fr. p. j. août.	348 75	0	0	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	0	0	Est, jouissance nov.	585	0	0	Orléans	314 50	0	0
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	478 75	1	25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	975	0	0	Paris-Lyon-Méditerranée	312	0	0
1865, 4 %	490	0	5	Nord, jouissance juillet.	696 25	1	25	Est	310	0	0
1869, 3 %	349 50	0	25	Orléans, jouissance octobre.	995	0	0	Nord	316 75	0	0
1871, 3 %	325	0	0	Ouest, jouissance juillet, 65.	625	2	50	Ouest	311	0	0
1875, 4 %	467 50	0	50	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	1040	0	0	Midi	309 50	0	0
Banque de France, j. juillet.	3870	10	0	Compagnie parisienne du Gaz.	1040	0	17 50	Deux-Charentes	293 75	0	0
Comptoir d'escompte, j. août.	500	0	0	Société Immobilière, j. janv.	25	0	0	Vendée	224	0	0
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	500	0	1 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	317 50	0	12 50	Canal de Suez	521	0	0
Crédit foncier colonial, 250 fr.	325	0	0								
Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p.	925	0	0								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875).
Départs de Saumur vers Angers:
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
9 — 45 — — — — —
1 — 1 — — — — —
1 — 33 — — — — —
4 — 12 — — — — —
7 — 23 — — — — —
Départs de Saumur vers Tours:
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — —
9 — 50 — — — — —
12 — 38 — — — — —
1 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON ET JARDIN
A Saumur, rue de Bordeaux, n° 48.
S'adresser à M^r CLOUARD. (462)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
HUIT HECTARES
Terres labourables, Vignes et Bois,
A Fougerolles, communes de Verrry et de Meigné.
S'adresser à M^r CLOUARD. (465)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
1^o MAISON, à Saumur, quartier de la Croix-Verte, sur la vieille levée, connue autrefois sous le nom d'hôtel du Lion-d'Or;
2^o JARDIN, derrière la maison, contenant environ 15 ares, avec bâtiment, cave et puits; fermiers: époux Ailleaume;
3^o Autre JARDIN, au même ca-don, de 8 ares, avec pompe, bassin et pavillon; fermier: Perroteau.
S'adresser à M^{me} veuve MARQUET-TROBEAU, à Saumur, rue de la Chouet-terie, ou à M^r CLOUARD, notaire.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
1^o Quatre-vingt-quatorze ares de terre labourable, très-propre au jar-dinage, avec rangées et arbres fruitiers en plein rapport, y compris un corps de bâtiment et une pompe, au lieu dit les Varennes ou la Rizière, canton de Briacé, commune de Saint-Lambert-des-levées;
2^o Un jardin et une petite maison de campagne, à Briacé.
S'adresser à M. CARICHOU, bijou-lier à Saumur, ou à M^r CLOUARD, notaire. (389)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
Située à Saint-Florent, près Sau-mur, à l'angle de la route et de la rue qui conduit à l'église, formant un très-bel emplacement.
S'adresser à M. René PILIER, cor-dier à Saint-Florent, ou à M^r CLOUARD, notaire. (454)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMABLE,
LE MOULIN A EAU DE FOLLET
Commune de Courchamps.
S'adresser à M^r CLOUARD. (425)

Etudes de M^r CLOUARD, notaire, et de M^r CALLIER, avoué, à Saumur.

A VENDRE
Par suite de conversion,
A Saumur, en l'étude de M^r CLOUARD, notaire,
Le dimanche 26 septembre 1875, à midi,
DEUX MAISONS

Se joignant, situées à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 31 et 33, et place de Nantilly, appartenant à M^{me} veuve Martin-Réneume.
Mise à prix de chacune des mai-sous, 2,000 francs.
Voir les affiches pour la désigna-tion. (405)

A VENDRE
PETITE MAISON
A Saumur, rue du Petit-Mail, n° 12.
Caves voûtées, deux chambres à feu et cabinets;
Jardin, puits avec pompe.
S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire à Saumur. (460)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

PRÈS
Commune d'Alloues,
A VENDRE
En totalité ou par parties.
1^o Six hectares 5 ares 50 centiares, à la Queue-de-l'Ormeau, n° 714, section H.
2^o Un hectare 91 ares, aux As-nières, n° 725, section H.
3^o Quatre-vingts ares, au Petit-Jeu-Fleury, n° 729, section H.
4^o Soixante ares 50 centiares, à la Queue-du-Lievre, n° 780, section H.
5^o Et 21 ares 40 centiares, à la Queue-de-l'Ormeau, n° 734, même section.
S'adresser à M. TAYEAU, géomé-tre-expert au Pont-Fouchard, ou à M^r LAUMONIER, notaire. (459)

Etude de M^r BAILLIF, notaire à Angers.

A VENDRE
A L'AMABLE,
LA METAIRIE DE LA BARDONNIÈRE
Située commune des Cerqueux-de-Maulévrier, canton de Cholet (Maine-et-Loire).
Composée de:
Bâtiments d'habitation et d'exploit-ation, cours et jardins, d'une con-tenance de..... h. 85 a. 15 c.
Terres labourables. 28 06 91
Près..... 5 78 61
Total..... 34 70 67
S'adresser audit M^r BAILLIF.

A VENDRE
JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.
S'adresser à M. RIBY, à Trèves-Cunault. (464)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commis-saire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES
Le dimanche 26 septembre 1875, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la vente de la récolte des vi-gnes, futailles, machines et outils, au sieur GUIN, fabricant d'agrafes, à Saint-Florent.
A huit heures, on vendra, sur les lieux, la récolte des vignes rouge et blanche, sises dans le Pont-Fou-chard.
A midi, le même jour, dans sa maison, à l'entrée du-bourg de Saint-Florent, on vendra:
Deux machines à fabriquer les agrates, une à les redresser, deux blutoirs à les déroiller, une autre machine pour fabriquer les collets pour champagne, collets neufs, en-viron 50,000 agrates neuves, quan-tité de boîtes de fil de fer, vieilles agrates, étaux, soufflet, enclume, filières doubles, meules, et quantité d'autres outils: fer, fonte, ferrailles, établis, une charrette, fusils, deux vis de presseur, futailles et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE
UN FONDRE
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

Nouvelle Balleuse pour frs 300.
rendue franco à la frontière française, qui bat toute espèce de blé parfaitement. 21000 pièces ont été vendues pendant deux ans. S'adres-ser à Monsieur le fabricant
Maurice Weil jeune, à Vienne Autriche
Franzensbrückenstrasse, 13.
Saumur, imprimerie de P. GODET.

A VENDRE
UN TRÈS-BEAU CHIEN COURANT
Première race.
S'adresser à M. Victor, Doreur-nique, à Brézé. (452)

UNE MAISON DE COMMERCE
demande un enfant de déca-ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE BLAN
demande un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11 à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ECONOMIQUE, PRÉCIEUX
pour sauces et pour assaisonnements
QUATRE MÉDAILLES D'OR
TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1874
SE VEND PARTOUT
En gros: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

L'EAU DE SUEZ VACCINE DE LA BOUCHE
supprime instantanément LES MAUX DE DENTS
Certifié par l'impriméur